

Dans un second temps, l'équipe d'étude étudiera son *analyse* de manière plus *sectorielle*, sur certaines thématiques ou sur des sites particulièrement représentatifs et importants pour la commune tels que :

- le secteur central englobant mairie – église – salle des fêtes,
- les espaces publics en centre-ville,
- les hameaux.

*Les éléments d'analyse se présenteront sous forme schématique et cartographique et seront largement illustrés dans un souci de pédagogie afin qu'ils puissent servir de support de présentation dans le cadre d'une exposition grand public.*

## 2. Un schéma global d'aménagement

Ce schéma représente, de façon cartographique, l'articulation entre l'analyse et les propositions, en terme d'objectifs d'aménagement.

Ainsi, au regard des conclusions des chapitres précédents, il synthétisera les actions à mener et servira donc de base au débat avec les partenaires associés. Il devra être validé par le comité de pilotage.

**Le schéma global sera établi selon deux approches, à l'instar de l'analyse :**

- l'une sera générale et prendra en considération l'ensemble du territoire communal,
- la seconde sera « sectorielle », reprenant ainsi les trois thèmes diagnostiqués de manière plus précise lors du chapitre précédent.

Ce document sera clair, compréhensible et pédagogique pour une appropriation optimale par le comité de pilotage.

Toutefois cette synthèse ne doit pas être restrictive, elle devra intégrer tous les autres enjeux mis en évidence par l'analyse du territoire communal.

L'ensemble de ces réflexions sera à mettre en perspective avec l'élaboration des différents outils réglementaires, afin de les enrichir.

Et avant tout, ce schéma directeur représentera un cadre global à l'aménagement de la commune et sera une référence pour de futures actions à engager à court, moyen et long termes. Il devra aider la municipalité à hiérarchiser ses projets d'aménagement et à définir les degrés de définition nécessaires à leur réalisation : recommandations, esquisses, avant-projets, etc...

Ainsi, des travaux ponctuels engagés par la municipalité sur une partie du programme s'inscriront dans une stratégie d'ensemble, établie en fonction d'un travail de bilan et de recoupement des données d'analyse.